

ACTIFS

2020 - ACTIFS

SOLIDAIRE POUR
VOTRE BIEN-ÊTRE

0 800 449 349 Service & appel gratuits

LA GARANTIE SANTÉ
ADAPTÉE AUX BESOINS
DES + 30 ANS

VOTRE FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE

- Votre forfait optique doublé dès la 3^{ème} année⁽⁵⁾
- Un bonus pour vos prothèses dentaires⁽⁶⁾

PLANCHERS ET PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE PAR ÉQUIPEMENT (VERRES ET MONTURE)

MINIMUM

- 2 verres simples	50 €
- 1 verre simple + 1 verre complexe	125 €
- 1 verre simple + 1 verre très complexe	125 €
- 2 verres complexes	200 €
- 1 verre complexe + 1 verre très complexe	200 €
- 2 verres très complexes	200 €

MAXIMUM

420 € dont 100 € au maximum pour la monture
560 € dont 100 € au maximum pour la monture
610 € dont 100 € au maximum pour la monture
700 € dont 100 € au maximum pour la monture
750 € dont 100 € au maximum pour la monture
800 € dont 100 € au maximum pour la monture

Les Taux de remboursement, indiqués dans la présente grille, s'appliquent lorsque l'assuré a respecté le parcours de soins coordonnés. Hors du parcours de soins et selon la situation, le R.O modifie certains de ses taux ou tarifs de responsabilité qui ne sont pas compensés par la Mutuelle. Les remboursements de la Mutuelle respectent le cahier des charges du « Contrat Responsable » (Art.L871-1 du Code De la S.S) et s'appliquent à l'ensemble des soins et actes, qu'ils soient ou non effectués dans le cadre du parcours de soins. Toutefois, la Mutuelle ne prend en charge aucun dépassement d'honoraires hors parcours de soins coordonnés, ni la majoration de participation appliquée par le R.O aux actes et prescriptions hors du parcours de soins coordonnés, ni la majoration d'honoraires et actes externes réalisés par les praticiens hospitaliers hors du parcours de soins coordonnés, les actes hors nomenclature et la participation forfaitaire de 1 € instaurée par la loi de réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004 définie à l'article L322-2 du Code de la S.S ainsi que les franchises mentionnées au III de l'article L322-2 ne sont pas pris en charge par la Mutuelle. En cas de pluralité d'assureurs, les dispositions de l'article 2 du décret n° 90-769 du 13 août 1990 s'appliquent.

- (1) Les dépassements tarifaires des médecins n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins prévu par la convention nationale mentionnée à l'article L. 165-5 du Code de la sécurité sociale sont pris en charge, dans la double limite de 100% du tarif de responsabilité (125% pour 2015 et 2016) et du montant pris en charge pour les dépassements des médecins ayant adhéré au contrat d'accès aux soins minoré d'un montant égal à 20% du tarif de responsabilité conformément au décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014.
- (2) Hospitalisation en psychiatrie : Prise en charge, chambre particulière et frais accompagnant soit : 30 jours dans les options Ivoire et Ébène ; 45 jours en option Ambre et Or.
- (3) Chambre particulière limitée à : 30 jours par an en option Ivoire et Ébène ; 90 jours par an en option Ambre et Or.
- (4) Frais accompagnant limités à : 30 jours par an en option Ivoire et Ébène ; 90 jours par an en option Ambre et Or.
- (5) Pour les seuls bénéficiaires âgés de 16 ans et plus, le remboursement est limité à un équipement (une monture et deux verres) tous les deux ans, forfait monture et verres de classe B : par bénéficiaire à 200 € en option Ivoire ; 250 € en option Ébène ; 300 € en option Ambre ; 400 € en option Or sauf modification de la correction visuelle (période de 1 an).
- (6) Prothèses dentaires acceptées au R.O : Durant les 2 premières années. Remboursement plafonné à : 650 €/an en Option Ivoire ; 1 000 €/an en option Ébène ; 1 300 €/an en option Ambre ; 1 935 €/an en option Or. À partir de la 3^{ème} année supplément de 50 % du plafond soit : 975 €/an en option Ivoire ; 1 500 €/an en option Ébène ; 1 950 €/an en option Ambre ; 2 925 €/an en option Or.
- (7) Maternité: Montant maximum alloué sur présentation de justificatifs de dépenses liées au séjour en maternité (dépassements d'honoraires péridurale, dépassement chambre particulière, TV, ...).
- (8) Médecine douce, Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Homéopathie, Acupuncture, Diététique, Mésothérapie : 6 séances par an et par bénéficiaire.
- (9) Substitut nicotinique : forfait annuel et par bénéficiaire, sur présentation du justificatif

BR - Base de remboursement de la Sécurité Sociale / TM - Ticket Modérateur = différence entre le TC (Tarif de Convention) et le remboursement R.O (Régime Obligatoire)

OPTAM = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

* Vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite (tous âges), Haemophilus Influenzae B, Infection invasive à pneumocoques.** Prestations décrites dans le dépliant « Assistance ».

Renseignements auprès de nos collaboratrices. *** Sur présentation de la prescription médicale et de la facture acquittée

HONORAIRES MEDICAUX

Remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle

Consultations, visites généralistes (1) OPTAM	100 %	150 %	200 %	300 %
Consultations, visites généralistes (1) NON OPTAM	100 %	130 %	180 %	200 %
Consultations, visites spécialistes, Npsy (1) OPTAM	120 %	150 %	200 %	300 %
Consultations, visites spécialistes, Npsy (1) NON OPTAM	100 %	130 %	180 %	200 %
Actes techniques médicaux (1) (hors hospitalisation) Radiologie, Scanner, échographie OPTAM	100 %	150 %	200 %	300 %
Actes techniques médicaux (1) (hors hospitalisation) Radiologie, Scanner, échographie NON OPTAM	100 %	130 %	180 %	200 %
Franchise 24 € pour acte > 120 €	OUI	OUI	OUI	OUI
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, kinés...)	100 %	150 %	200 %	300 %
Laboratoire et prélèvements	100 %	150 %	200 %	300 %
Pharmacie (vignettes blanches, bleues et orange)	100 %	100 %	100 %	100 %

HOSPITALISATION Médecine / Chirurgie

Frais de structure et de soins	100 % du BR	100 % du BR	100 % du BR	100 % du BR
Honoraires (y compris 24 € sur acte > 120 € OPTAM (1))	100 % du BR	150 % du BR	200 % du BR	300 % du BR
Honoraires (y compris 24 € sur acte > 120 € NON OPTAM (1))	100 % du BR	130 % du BR	180 % du BR	200 % du BR
Forfait journalier	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Chambre particulière (2) (3)	20 € / jour	40 € / jour	60 € / jour	80 € / jour
Frais accompagnant (enfant - 16 ans) (4)	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
Frais de transport (accepté R.O)	100 %	150 %	200 %	300 %

OPTIQUE (5)**Monture et Verres de Classe A (100% Santé)**

Remboursement Intégral dans le cadre du 100% santé

Forfait Verres et monture de Classe B	TM + 200 €	TM + 250 €	TM + 300 €	TM + 400 €
Lentilles	75 €	100 €	150 €	200 €
Chirurgie réfractive de l'œil (myopie, presbytie) Forfait par œil	-	100 €	200 €	300 €

APPAREILLAGE**Prothèses auditives Classe I (100% Santé)**

Remboursement Intégral à compter de 2021

Orthopédie, appareillage (forfait annuel)	100%	100% + 150 €	100% + 200 €	100% + 300 €
Acoustique Classe II remboursé par le r o	200%	250%	300%	400%

DENTAIRE**Soins & Prothèses Dentaires (100% Santé)**

Remboursement Intégral dans le cadre du 100% santé

Soins dentaires à prix modéré ou à prix libre	100 %	100 %	200 %	300 %
Prothèses dentaires à prix modéré ou à prix libre (6) (acceptée S.S)	250 %	300 %	350 %	400 %
Orthodontie (acceptée S.S)	250 %	300 %	350 %	400 %
Implants	300 € / an	400 € / an	500 € / an	600 € / an

PRÉVENTION

Détartrage complet (sc12)	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépistage des troubles de l'audition, Dépistage de l'hépatite B	100 %	100 %	100 %	100 %
Ostéodensitométrie (femmes + 50 ans)	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie prescrite non remboursé RO inscrite au Vidal consultable sur internet	90 € / an	90 € / an	90€ / an	90 € / an
Vaccinations*	100 %	100 %	100 %	100 %

AUTRES SERVICES

Maternité (7) (+1 ^{ère} année d'adhésion gratuite pour le nouveau-né)	100 €	150 €	200 €	250 €
Carte Tiers Payant	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance à domicile, Protection Juridique Santé**	OUI	OUI	OUI	OUI

PACK CONFORT

Médecine douce (8) Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Homéopathie, Acupuncture, Diététique, Mésothérapie	30 € / séance	30 € / séance	30 € / séance	30 € / séance
Vaccins non remboursés (sur prescription médicale)	20 € / an	20 € / an	20 € / an	20 € / an
Substitut Nicotinique (9)	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Pilule contraceptive***	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an